

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 avril 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton,
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.092 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2010

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-04-08.093 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Entente de partenariat promotionnel avec la Chambre de commerce et d'industrie de St-Eustache / Deux-Montagnes / Ste-Marthe-sur-le-Lac pour le Gala Les Monarques Reconnaissance Entrepreneurs du 7 mai 2010

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-04-08.094 D'APPROUVER l'entente de partenariat promotionnel avec la Chambre de commerce et d'industrie de St-Eustache / Deux-Montagnes / Ste-Marthe-sur-le-Lac pour le Gala Les Monarques Reconnaissance Entrepreneurs du 7 mai 2010 ;

ADOPTÉE

2.2 Assistance financière à Habitat pour l'humanité, section Deux-Montagnes dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfique du 13 avril 2010

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.095

D'OCTROYER une assistance financière à Habitat pour l'humanité, section Deux-Montagnes dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfique du 13 avril 2010, la somme de 200 \$;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Nomination de monsieur Louis Simard à titre de membre à la Commission sur la circulation et la toponymie

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.096

DE NOMMER monsieur Louis Simard à titre de membre à la Commission sur la circulation et la toponymie.

ADOPTÉE

2.4 Appui à la demande du Pôle universitaire des basses-Laurentides auprès du MELS pour un financement récurrent quinquennal

CONSIDÉRANT la création en 2006 du Pôle universitaire des Basses-Laurentides par le milieu socio-économique et politique des Basses-Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'appui financier au démarrage du Pôle universitaire de 2006 à 2009 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de son ministre de l'époque, monsieur Jean-Marc Fournier ;

CONSIDÉRANT la mission du Pôle universitaire qui est de favoriser l'accessibilité et le développement de la formation universitaire dans la région dans une perspective de développement régional et de rayonnement national et international ;

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation universitaire des Laurentides n'est toujours que de 17 %, ce qui en fait l'un des plus faibles au Québec ;

CONSIDÉRANT la structure souple, efficace et peut coûteuse d'une organisation telle que le Pôle universitaire ;

CONSIDÉRANT que cette structure favorise la complémentarité et la non-concurrence des universités entre elles, situation exceptionnelle actuellement au Québec ;

CONSIDÉRANT qu'au 30 juin 2009, le Pôle universitaire avait accompagné 417 étudiants (62 % d'étudiants de 1^{er} cycle et de 2^e cycle et 38 %

d'étudiants suivant de la formation non créditée) et que pour l'année 2009-2010, le Pôle universitaire prévoit doubler ce nombre ;

CONSIDÉRANT que la ministre régionale des Laurentides et ministre de l'Éducation, madame Courchesne, a confirmé l'importance de mettre l'épaule à la roue pour faire avancer les enjeux de la région dans le cadre de sa première tournée régionale en novembre dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance d'un appui financier du MELS au Pôle universitaire pour la poursuite de ses activités et de ses services à la communauté

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.097

D'APPUYER la demande du Pôle universitaire des Basses-Laurentides à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le renouvellement de l'entente de financement de la somme de 200 000 \$ par année pour 5 ans.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Commission circulation et toponymie du 24 février 2010
- Commission de l'environnement du 17 février 2010
- Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2010

4. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h07. Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h35.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 840.94, édictant des normes sur la sollicitation en la Ville de Deux-Montagnes et abrogeant le règlement n° 560.87

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement n° 840.94, édictant des normes sur la sollicitation en la Ville de Deux-Montagnes. Ce règlement aura notamment pour objet d'attribuer au Conseil, le pouvoir d'autoriser certaines demandes de sollicitation.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement. Ce règlement aura notamment pour effet :

- de réserver à l'usage exclusif des employés de la Ville, des espaces de stationnement à la gestion du territoire et au poste de police ;
- de prévoir que les dispositions relatives au stationnement s'appliqueront au terrain de la Polyvalente de Deux-Montagnes.

- 5.3 **Adoption du second projet de règlement numéro 1389 - Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08**
-

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.098

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1389, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage (no 1369) de façon à prohiber l'usage de « commerce à caractère érotique (C1) » dans les zones R4-42, R2-58, C1-01 à C2-08 et P4-37, et de façon à ce que l'usage « Établissement présentant des spectacles à caractère érotique (C4) » soit autorisé dans la zone R4-57 et prohibé dans les zones C1-07 et C2-08*, tel que déposé.

ADOPTÉE

- 5.4 **Adoption du règlement numéro 1390 – Règlement modifiant le Règlement n° 1387 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes**
-

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-04-08.099

D'ADOPTER le règlement numéro 1390 – Règlement modifiant le Règlement n° 1387 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes ;

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

- 5.5 **Adoption du règlement numéro 1391 – Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement**
-

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.100

D'ADOPTER le règlement numéro 1391 – Règlement modifiant le règlement n° 1125.01 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement ;

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.6 Adoption du règlement numéro 1392 - Règlement sur la qualité de vie

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 février 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.101

D'ADOPTER le règlement numéro 1392 - Règlement sur la qualité de vie, tel que déposé.

Tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

Administration

6. Direction générale

6.1 Signature – Convention collective – Syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.102

D'ENTÉRINER la signature de la convention collective 2007/2012 intervenue avec le syndicat des pompiers du Québec, section locale Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

7. Finances

7.1 Approbation de la liste des chèques émis – Mars 2010

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.103

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de mars 2010 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	2 099 636.55 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	37 399.20 \$

ADOPTÉE

7.2 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (L.E.R.M.)

Le greffier dépose le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 (L.E.R.M.) qui a été préparé par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des finances, en date du 17 mars 2010.

8. Greffe

8.1 Dépôt – Procès-verbal de correction – 2010-01 et 2010-02

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les procès-verbaux de correction n° 2010-01 et 2010-02.

8.2 Modification du terme du règlement d'emprunt n° 1383 prévoyant la réalisation d'un plan directeur d'égout et d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 200 000 \$

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.104

DE MODIFIER l'article 3 du règlement d'emprunt numéro 1383 par le remplacement des mots « vingt (20) ans » par « dix (10) ans ».

ADOPTÉE

8.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt n° 1388 – Règlement décrétant des travaux à la toiture de l'Olympia ainsi qu'un emprunt de 215 335 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement, des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 1388 de la Ville de Deux-Montagnes.

8.4 Subvention pour l'achat de couches réutilisables – Modification du «Programme une naissance, un livre, un arbre»

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réduire l'utilisation et l'enfouissement de couches jetables ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire verser aux parents de nouveau-né, une subvention pour l'achat de couches réutilisables ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.105

DE MODIFIER le « Programme une naissance, un livre, un arbre » :

1° par l'ajout, dans le titre du programme et après le mot « arbre », des mots « un environnement sain »;

2° par l'ajout, après le dernier « ATTENDU QUE », du suivant :

« ATTENDU QUE la protection de l'environnement est une valeur importante des citoyens de Deux-Montagnes. »;

3° par l'ajout, au sous-paragraphe b) du paragraphe B) de l'article 4, et après le mot « municipalité », de ce qui suit :

« ; ou

c) de recevoir une subvention de 100 \$ pour l'achat de couches réutilisables, sur production d'une preuve d'achat. »

4° par l'ajout à l'article 5 *in fine*, du paragraphe suivant :

« Quant au volet « Couches réutilisables », la Ville versera la subvention dans un délai de deux (2) mois après le dépôt d'un dossier complet. »;

5° par le remplacement, au premier paragraphe de l'article 7, des mots « de son volet « Livre » » par « des volets « Livre » et « Couches réutilisables ». »;

6° par le remplacement de l'article 9 par le suivant :

« ARTICLE 9 Appropriation des fonds nécessaires

Les sommes requises pour la mise en œuvre du Programme sont appropriées à même les sommes prévues annuellement à cet effet dans les budgets suivants :

- A) pour le volet « Livre », dans le budget de la bibliothèque ;
- B) pour le volet « Arbre », dans le budget d'entretien des espaces verts du service des Travaux publics ;
- C) pour le volet « Couches réutilisables », dans le budget des contributions aux organismes du Conseil municipal. ».

ADOPTÉE

Services aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Approbation d'une dérogation mineure 27, 8^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 27, 8^e avenue ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.013 du 17 mars 2010 ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

ADOPTÉE

9.2 Approbation d'une dérogation mineure 21, 12^e avenue

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-04-08.107

DE REPORTER l'étude de la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 21, 12^e avenue à la séance du 13 mai 2010.

ADOPTÉE

9.3 Approbation de plans – PIIA – 237, 23^e avenue (lot 4 285 668)

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le projet de construction d'une maison neuve située au 237, 23^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.016 du 17 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.108

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet de construction d'une maison neuve située au 237, 23^e avenue (lot 4 285 668).

ADOPTÉE

9.4 Approbation de plans – PIIA – 21, 12^e avenue

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-04-08.109

DE REPORTER l'étude des PIIA concernant le projet d'agrandissement (ajout d'un deuxième étage) de l'immeuble situé au 21, 12^e avenue à la séance du 13 mai 2010.

ADOPTÉE

9.5 Approbation de plans – PIIA – 27, 8^e avenue (lot 4 169 836)

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le projet de construction d'un duplex située au 27, 8^e avenue ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.017 du 17 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-04-08.110

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale préparés par GA Poirier, concernant le projet de construction d'un duplex situé au 27, 8^e avenue (lot 4 169 836).

ADOPTÉE

9.6 Approbation de plans – PIIA – 643, de Bromont

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le projet de construction d'un garage attaché à l'immeuble situé au 643, de Bromont ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.018 du 17 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-04-08.111

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale préparés par Christine A. Appleby Design, concernant le projet de construction d'un garage attaché au bâtiment principal, situé au 643, rue de Bromont.

ADOPTÉE

9.7 Approbation de plans – PIIA – 1281, Ovila-Forget

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant le projet d'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage attaché de l'immeuble situé au 1281, Ovila-Forget ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.019 du 17 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.112

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale préparés et déposés par Marc-André Deslauriers, concernant le projet d'ajout d'un deuxième étage au-dessus du garage attaché de la résidence située au 1281, rue Ovila-Forget.

ADOPTÉE

9.8 Approbation de plans – PIIA – 1801, chemin d’Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande concernant l’affichage sur socle et sur le bâtiment de l’immeuble situé au 1801, chemin d’Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d’une demande d’approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme à l’égard de cette demande consignée sous la résolution CCU-10-03-17.020 du 17 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.113

D’APPROUVER les plans d’implantation et d’intégration architecturale de l’affichage commercial sur socle et sur le bâtiment, préparés et déposés par Olivier Tibika, concernant l’immeuble situé au 1801, chemin d’Oka.

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication de contrat à 9168-9885 Québec inc. (Dépanneur place de la gare) pour la fourniture d’essence pour les véhicules de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d’essence pour les véhicules ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d’ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu’une seule soumission a été reçue ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.114

D’ACCORDER le contrat pour la fourniture d’essence des véhicules de la Ville de Deux-Montagnes à 9168-9885 Québec inc. (Dépanneur place de la gare), plus bas soumissionnaire conforme, au prix à la pompe moins un escompte de 3%, pour une période de six mois. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.418.00.631, 02.398.00.631 et 02.218.00.631.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication de contrat à Entreprise M.R.Q. pour les travaux de traçage de ligne de rues de la Ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres par invitation auprès de 10 fournisseurs pour les travaux de traçage de ligne de rues de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} avril 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 5 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.115

D'ACCORDER le contrat pour les travaux de traçage de ligne de rues de la Ville de Deux-Montagnes pour l'année 2010 à *Entreprise M.R.Q.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 15 394,30 \$ taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.355.003.458.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication de contrat à Les Carrières St-Eustache Ltée pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2010/2011

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2010/2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 7 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.116

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2010/2011 à *Les Carrières St-Eustache Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 79 890,11 \$ taxes incluses. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par les postes budgétaires 02.415.00.621, 02.321.00.621 et 02.413.00.621.

ADOPTÉE

10.4 Approbation du plan de travail par la RTEU de Deux-Montagnes au MDDEP pour des travaux de mise aux normes et d'agrandissement des installations de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT la correspondance du MDDEP du 29 mars 2010 relative aux travaux de mise aux normes et d'agrandissement des installations de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que le MDDEP s'engage à autoriser les projets d'extension des réseaux situés sur le territoire de la Régie et ne transitant pas par le poste de pompage Larry-Cool ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.117

D'ENTÉRINER la résolution de la RTEU de Deux-Montagnes qui concerne l'adoption d'un plan de travail soumis au MDDEP le 29 mars 2010, comme suit :

- Procéder au vidange des boues au printemps 2010 ;
- Déposer une demande d'autorisation, au plus tard en mai 2010, en regard aux travaux de remplacement du système d'aération ;
- Actualiser l'étude de faisabilité technique et financière de CIMA, au plus tard en mai 2010, à l'égard des nouvelles exigences de rejets ;
- Réaliser une étude faunique et floristique, au cours de l'été 2010, en ce qui concerne la caractérisation du secteur situé au nord des installations ;
- Réalisation d'une étude par chacune des municipalités sur la provenance des eaux parasites affectant les performances à la station.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Autorisation à tenir un barrage routier le 8 mai 2010 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue, entre 10h et 16h – Croix-Rouge, division Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT la demande de madame Christiane Saad, présidente, section MRC Deux-Montagnes, à l'effet de tenir un barrage routier ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 2 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-04-08.118

D'AUTORISER la Croix-Rouge, division Deux-Montagnes à tenir un barrage routier, le samedi 8 mai 2010, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11.2 Demande d'assistance financière 2010 – Athlètes de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les Loisirs et Services communautaires ont reçu des demandes d'assistance financière ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'athlètes de performance de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.119

D'ACCORDER une assistance financière de 100 \$ à Joëlle Lachance, en nage synchronisée, à Danyka Geoffrion et Jean-Emmanuel Ahouman, en soccer, dans le cadre du programme d'assistance financière pour les athlètes de performance ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.3 Demande d'assistance financière 2010 – Club social des citoyens seniors

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.120

D'OCTROYER une assistance financière de 947,92 \$ au *Club social des citoyens seniors* ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

11.4 Acquisition d'ordinateurs afin de répondre aux normes de la mise à jour du logiciel Symphony – Bibliothèque

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 23 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.121

D'AUTORISER l'acquisition de 6 ordinateurs de C. & E. Informatique inc., afin de répondre aux normes de mise à jour du logiciel Symphony de la bibliothèque, pour un montant de 3 330\$ plus les taxes applicables ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

11.5 Festivités – Fêtes du Canada 2010 – Autorisation de tenir une parade dans les rues de la ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.122

D'AUTORISER l'association des Fêtes du Canada à tenir une parade dans les rues de la ville de Deux-Montagnes de 11h45 à 13h, le 1^{er} juillet 2010 et de s'assurer du support des Services de Police régional, du Service des Travaux publics et du Service des Loisirs.

ADOPTÉE

11.6 Festivités – Fêtes du Canada 2010 – Octroi d’une aide financière de 7 500 \$ pour l’organisation, le soutien technique ainsi que le permis d’alcool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.123

D’OCTROYER une aide financière au montant de 7 500 \$ à l’association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet au parc Central et pour l’organisation et le soutien technique en vue de l’aménagement du site.

D’AUTORISER le comité organisateur à procéder à une demande de permis d’alcool.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.7 Versement d’une aide financière 2010 – Heritage social club

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 30 mars 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-04-08.124

D’ACCORDER une assistance financière de 5 000 \$ dans le cadre de l’entente intervenue en 2006 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

11.8 Dates des ventes de débarras (Garage) pour l’année 2010

CONSIDÉRANT l’article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes de garage ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes de garage auront lieu en 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-04-08.125

DE FIXER la tenue des ventes de débarras (garage) pour l’année 2010 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- 15 et 16 mai 2010 ;
- 12 et 13 juin 2010 ;
- 10 et 11 juillet 2010 ;
- 14 et 15 août 2010 ;
- 4 et 5 septembre 2010.

ADOPTÉE

12. Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h. Quatre citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h55.

13. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-04-08.126

DE LEVER la présente séance à 21h55.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.